Informations de base

1996/2147(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
L'environnement urbain **Subject** 4.70.04 Politique urbaine, villes, aménagement du territoire, urbanisme	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	POLLACK Anita Jean (PSE)	07/05/1996

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/05/1995	Publication du document de base non-législatif	B4-0532/1995	
05/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/04/1998	Vote en commission		Résumé
23/04/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0177/1998	
01/07/1998	Débat en plénière		
02/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		
20/07/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2147(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 149-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/4/08099

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B4-0532/1995	02/05/1995	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0177/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0006	23/04/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0397/1998 JO C 226 20.07.1998, p. 0011-0034	02/07/1998	Résumé

L'environnement urbain

1996/2147(INI) - 02/07/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Anita POLLACK (PSE, RU) sur le renforcement de la politique communautaire dans le domaine de l'environnement urbain, le Parlement européen demande à la Commission d'élaborer, conjointement avec d'autres parties (ex.: experts sur l'environnement urbain), un projet global pour la résolution des problèmes urbains -dont celui de la durabilité - et de créer une unité interdépartementale des affaires urbaines qui travaillera à l'amélioration de la coordination du traitement des problèmes spécifiques aux villes. Le Parlement européen insiste pour que le projet à élaborer prenne en compte l'influence des politiques communautaires sur les zones urbaines. Il est, par ailleurs, demandé à la Commission de conserver son soutien à la campagne "Sustainable cities" ainsi qu'à un programme de projets pilotes au titre de l'initiative URBAN, LIFE, ... ou d'autres chapitres du budget. Le Parlement insiste également sur la nécessité de fournir des informations plus nombreuses et mieux adaptées sur l'état de l'environnement urbain européen et de veiller à ce que ces informations soient diffusées aussi largement possible. Il s'agit en outre de mettre au point des indicateurs de viabilité comparables et de mettre au point un système de contrôle de la durabilité pouvant être appliqué lorsqu'une aide financière communautaire est octroyée.